



Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Canton d'Hazebrouck Nord

COMMUNE  
DE WALLON-CAPPEL  
59190

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE MUNICIPAL N° 059/2024**  
**ARRETE DE POLICE**  
**PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION**  
**RUE DE LA TETE D'OR**  
**durant la période**  
**du 23 septembre au 20 décembre 2024 inclus**

Nous, Eric SMAL, Maire de la commune de WALLON-CAPPEL,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la société SOTRAVEER, TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NATERRE CEDEX 9, qui doit intervenir, afin d'effectuer des **travaux de curage de fossé**.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le parcours de ces travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'entreprise est autorisée à effectuer, durant la période **du lundi 23 septembre au vendredi 20 décembre 2024 inclus**, les travaux susdits suivant les prescriptions imposées par la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo.

**Article 2 :** L'entreprise est autorisée à procéder à une restriction de circulation :

- Rue de la tête d'Or
  - sens de circulation concernés :
    - les deux sens de circulation
  - circulation alternée manuellement
  - restriction de chaussée
    - par empiètement sur chaussée

**Stationnement et dépassement seront interdits** durant les travaux.  
La **vitesse sera limitée à 30 km/h**

**Article 3 :** L'entreprise devra procéder à la remise en état de la voirie et prévientra les services de la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo pour contrôle.

**Article 4 :** La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Celle-ci sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**Article 5 :** L'entreprise veillera à ce que les véhicules de secours, du SMICTOM et de la poste puissent circuler.

**Article 6 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 8 :** Monsieur le maire de la commune de WALLON-CAPPEL, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Hazebrouck, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 9 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans une délai de deux mois à compter de la présente notification

**Article 10.** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

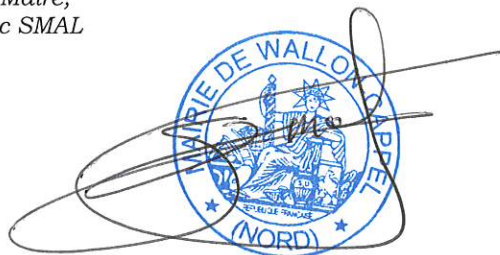
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HAZEBROUCK,
  - [bta.hazebrouck@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.hazebrouck@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Le service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck :
  - [circulation.ql@sdis59.fr](mailto:circulation.ql@sdis59.fr)
- Le SMICTOM des Flandres
  - [smictom@ville-hazebrouck.fr](mailto:smictom@ville-hazebrouck.fr)
  - [sdebergh@ville-hazebrouck.fr](mailto:sdebergh@ville-hazebrouck.fr)
  - [exploitation.strazeele@eco-dechets.fr](mailto:exploitation.strazeele@eco-dechets.fr)
- Le Réseau Arc-en-ciel,
  - [exploitation@arcenciel1.fr](mailto:exploitation@arcenciel1.fr)
  - [contact@arcenciel1.fr](mailto:contact@arcenciel1.fr)
- Le Département - Direction de la Voirie – Arrondissement Routier de Dunkerque,
  - [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo,
  - [olivier.verwaerde@ca-coeurdeflandre.fr](mailto:olivier.verwaerde@ca-coeurdeflandre.fr)
  - [freddy.decool@ca-coeurdeflandre.fr](mailto:freddy.decool@ca-coeurdeflandre.fr)
- la société SOTRAVEER, Madame Marie DELAHAYE
  - [2434045017.243801DAC06.01@captidec.fr](mailto:2434045017.243801DAC06.01@captidec.fr)

pour exécution chacun en ce qui les concerne.

**Annexe** Demande de l'entreprise SOTRAVEER

Fait à Wallon-Cappel  
Le 17 septembre 2024

Le Maire,  
Eric SMAL





# Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



## Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Dénomination : SOTRAVEER

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : DELAHAYE Prénom contact : Marie

Téléphone : 328429742 Indicatif pays : +33

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : 2434045017.243801DAC06.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : USAN

Adresse : SERVICE TECHNIQUE 403 ALLEE DES PRELES BATIMENT 1 PARC DE LA VERTE RUE

Code postal : 59270 Localité : BAILLEUL Pays : France

Nom contact : \_\_\_\_\_ Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : RUE DE LA TETE D'OR

Code postal : 59190 Localité : WALLON-CAPPEL

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : CURAGE DE FOSSE

Date prévue de début des travaux : 23/09/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 23/09/2024

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  Largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie  Nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

(DAC\_P1\_V5\_v1.02)

SOTRAVEER

TSA 54050  
26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel: +33328429742

Fax :

2434045017.243801DAC06.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2434045017.243801DAC06

N° affaire : USAN-TETE OR-WALLON CAPPEL

MAIRIE DE WALLON CAPPEL  
300 route de Hazebrouck  
59190 wallon-Cappel  
France

Courriel : mairiewalloncappel@wanadoo.fr

Tel : +33328400298

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024\*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 17/09/2024

Signataire : DELAHAYE Marie

(Accompagnement\_V5.10\_1.02)

## Interdiction de :

## Circuler

véhicules légers poids lourds 

## Stationner

véhicules légers poids lourds 

## Dépasser

véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

---



---



---

Autres prescriptions :

---



---



---

## La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise Dénomination : SOTRAVEERAdresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint MartinCode postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : FranceNom contact : DELAHAYE Prénom contact : MarieTéléphone : 328429742 Indicateur pays : +33

Fax : \_\_\_\_\_ Indicateur pays : \_\_\_\_\_

Courriel : mdelahaye@sotraveer.com

## Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

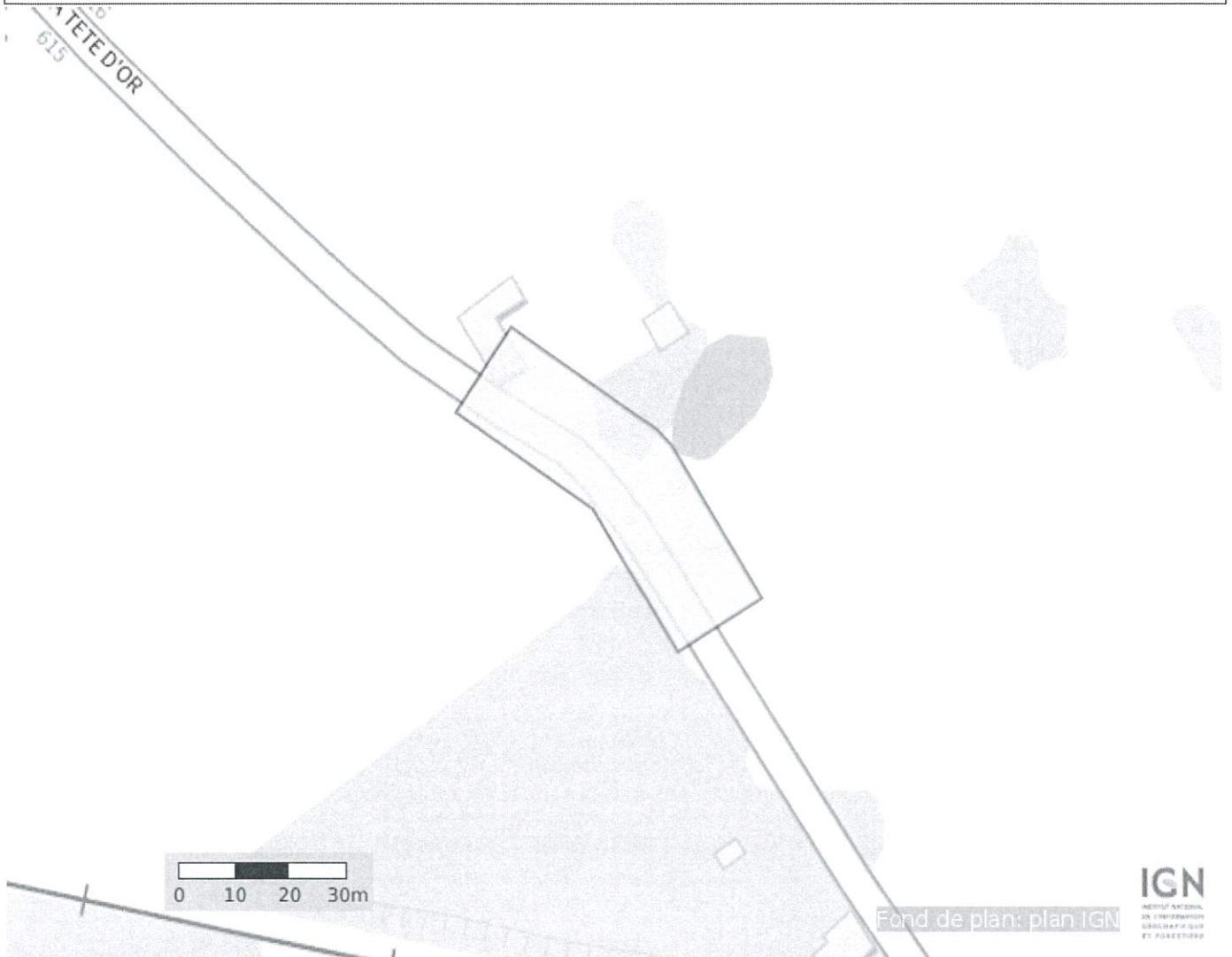
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : USAN-TETE OR-WALLON CAPPELFait à : NANTERRE CEDEX 9Le : 17/09/2024Nom : DELAHAYE Prénom : Marie

Qualité : \_\_\_\_\_

(DAC\_P2\_V5\_v1.02)

# Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2024082200610P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

663376.6074541385

7070973.428505265

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

```
2,48196502000000 50,73384451999999
2,48211396000000 50,73369070999999
2,48217939000000 50,73362313999999
2,48239290000000 50,73370596000001
2,48216439000000 50,73394193999999
2,48212786000000 50,73396614000001
2,48186179000000 50,73408021999998
2,48175812000000 50,73412465999999
2,48161767000000 50,73399344000001
2,48196502000000 50,73384451999999
```

(PlanDetail\_Protys\_v1.01)